ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs

Question écrite n° 30777

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'inquiétude ressentie par les professionnels de la filière porcine. La Loire présente, par rapport à cette filière, des atouts qui lui sont propres : des entreprises de transformation bien implantées, une pression environnementale faible et un bassin de consommation important et proche. Les producteurs de porcs du département se sont engagés massivement dans des démarches de qualité et, si la concentration d'élevages porcins est faible, cette production est néanmoins vitale pour un bon nombre d'exploitations agricoles et d'entreprises. Il faut néanmoins constater que les marchés sont totalement déstructurés : la production ligérienne subit une concurrence étrangère trop en décalage par rapport à elle, notamment en matière de contraintes réglementaires (environnementale, notamment) et le partage à la valeur ajoutée est inéquitable avec la grande distribution. Le travail sur les exploitations porcines s'est fait à perte pour quatre exercices sur six (entre 1997 et 2003). L'année 2004 arrive après cette période noire et va continuer à vivre des augmentations de coût de production puisqu'il faut désormais prendre en compte les coûts d'équarrissage, qui sont loin d'être négligeables. La profession lance un cri de détresse quant à l'avenir de ces éleveurs, de leurs familles et de l'ensemble de la filière et aux conséquences sociales, d'entretien et d'aménagement du territoire. Il lui demande, en conséquence, les dispositions que son ministère entend prendre pour faire face à cette situation.

Texte de la réponse

Face à la crise durable que traverse le secteur porcin, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a mis en oeuvre rapidement un dispositif de soutien. En matière sociale, les dispositifs d'allègement des charges financières pour les éleveurs les plus endettés ont été activés. Sur un plan plus conjoncturel, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a obtenu l'ouverture d'une opération de stockage privé communautaire et la mise en place d'aides pour soutenir les exportations des viandes porcines vers les pays tiers. L'ampleur de la crise qui touche le secteur porcin appelle des réponses plus structurelles. Aussi, un plan d'action sera mis en oeuvre au cours du premier trimestre 2004 afin d'accompagner l'indispensable restructuration de tous les maillons de la filière porcine.

Données clés

Auteur : M. Gilles Artigues
Circonscription : Loire (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30777
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE30777

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9720
Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2517